



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

Direction des relations avec les collectivités territoriales
Bureau du Conseil et du Contrôle budgétaire
Dotations de l'Etat, Intercommunalité
Affaire suivie par Nadia Ettahfi
Téléphone : 04 70 48 33 70
Télécopie : 04 70 48 31 16
nadia.ettahfi@allier.gouv.fr

Moulins, le 19 mai 2014

Circ. n° 36 / 2014

Mot clé : DGF

Thématique : Affaires financières-
Dotations de l'Etat- DRCT-BCCBDEI

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Département
Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI
Monsieur le Président du Conseil Général

Messieurs les sous-préfets de Montluçon et de Vichy
(en communication)

Objet : Acomptes mensuels de dotation globale de fonctionnement
Versements d'un cinquième acompte prévisionnel de DGF

Le décret qui précise les modalités de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et détermine les montants définitivement dus aux collectivités locales pour 2014, n'est pas paru à ce jour.

En conséquence, à la demande du ministère de l'Intérieur, il est versé à chaque collectivité du département un acompte supplémentaire au titre du mois de mai.

Les acomptes de DGF de janvier à mai 2014 ont été calculés en divisant par 12 les dotations versées en 2013. Ils concernent :

- la dotation forfaitaire des communes,
- la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre,
- la dotation de compensation des EPCI,
- la DGF du département (dotation forfaitaire, dotation de compensation, dotation de fonctionnement minimale).

Les acomptes qui seront versés à compter du mois de juin seront en principe calculés sur la base des attributions de DGF 2014 qui devraient être connues à ce moment là, déduction faite des acomptes versés au titre de janvier, février, mars, avril et mai.

Je vous en tiendrai informés lorsque je procéderai à la notification des attributions de DGF 2014.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Serge BIDEAU